



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 août 2022

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 19**  
**Votants : 28**

**OBJET :**  
Création d'un aménagement  
de gestion des eaux de surface -  
Convention de participation  
financière avec le Conseil  
Départemental de Lot-et-Garonne

**N° 085/2022**

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 25 août à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 19 août 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. BUSQUET, SANCHEZ, GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, BES, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, VILLEREGNIER, GARBAY, TESSARIOL, FONTANEL, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur DUFAU qui a donné pouvoir à Madame BES.  
Madame CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Madame PRADO.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.  
Monsieur VICENTE qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame FONTANEL.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal. L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. Le compte rendu de la séance du 23 juin 2022 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur DAVID**

Monsieur le Maire explique qu'il est constaté que le hameau de Mâle se retrouve confronté de manière récurrente à l'inondation ponctuelle et localisée lors de fortes précipitations.

La Commune de Nérac et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne ont convenu de la nécessité de créer un aménagement de gestion des eaux de surface dans ce hameau.

L'objectif de cet aménagement est la limitation du flux d'*impluvium* par la création d'un système de collecte des eaux de surface en rive de la D656 (sens Nérac - Agen), avec rejet dans le réseau existant le plus proche.

## AR Prefecture

047-214701955-20220825-DEL852022-DE  
Reçu le 30/08/2022  
Publié le 30/08/2022

L'aménagement comprend :

- Création d'environ 90 ml de bordure ;
- Création de trois regards avaloirs ;
- Création d'un caniveau CC1 ou d'une noue façonnée au droit de l'accès du hameau, rétablissement inclus ;
- Création d'un réseau d'évacuation en buses béton Ø400 jusqu'au fossé, en traversée de la D656.

Les travaux étant sur la D656, hors agglomération, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage.

La répartition financière pour les travaux d'investissement est la suivante : la Commune finance 50 % HT du montant total de l'opération arrêté à l'issue des travaux.

Au titre des ouvrages, la Commune devra, par conséquent, s'acquitter d'une participation de 16 410 € H.T, qui correspondra à l'appel de fonds maximal.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Considérant le projet de convention annexé  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'UNANIMITE

- De valider le programme technique et le montant de la participation financière.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention jointe.
- D'autoriser l'engagement des travaux.
- D'effectuer le versement de la participation auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifie conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

